

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 27/01/2026

Merri



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Zone Humide
- ▨ Cône de vue à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- ▨ UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- ▨ UH : Secteur de hameau ou de petit village
- ▨ UJ : Secteur urbain de jardin
- ▨ UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- ▨ N : Zone naturelle
- ▨ Nj : Secteur naturel de jardin
- ▨ A : Zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte